

Cher-e collègue, le 6 décembre prochain nous élirons nos représentant.e.s à la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie C. Nos emplois, nos salaires, nos carrières, nos services publics et notre protection sociale sont attaqués de toutes parts, ce scrutin est donc très important pour nous tous : pour défendre nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos qualifications et notre modèle social.

ENGAGÉ-E-S AU QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS

**Voter FSU c'est choisir
l'efficacité et l'indépendance :
la FSU avec un « U »
comme utile !**



LA CONNAISSANCE DE NOS DROITS est nécessaire pour défendre nos conditions de travail et de rémunération. Elle est indispensable pour ne pas dépendre des décisions contestables de l'administration et des élus/employeurs. Elle est décisive pour pouvoir exercer nos métiers de façon digne. Il n'y a pas de liberté sans elle. C'est aussi un outil pour plus d'égalité et de solidarité. C'est pourquoi nous publions et diffusons gratuitement notre *Guide des Carrières* également accessible à tous et toutes sur notre site snuter-fsu.fr.

LES AGENT-E-S DE LA CATÉGORIE C SONT LES MAILLONS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS. Au quotidien, au plus près du terrain et des usagers ils sont en première ligne pour assurer des missions de service public dans des conditions souvent difficiles.

CE QUI EST PRIS N'EST PLUS A PRENDRE !
Les mesures pour les agents de la catégorie C contenues dans le protocole d'accord « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique.

LA FSU TERRITORIALE A OBTENU que chaque agent de catégorie C puisse bénéficier d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement. Si nous avons dénoncé les insuffisances de certaines mesures, l'urgence que représentent l'amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance des qualifications et du travail des agents reste notre priorité syndicale.

PPCR ce sont de nouvelles perspectives de carrière pour toutes et tous !

- Réduction de 4 à 3 grades pour certains cadres d'emplois (adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation...) et de 3 à 2 grades pour d'autres (Auxiliaires de puériculture, ATSEM...): ça facilite la carrière !
- Revalorisation de toutes les échelles de rémunération C1, C2, C3 et Agents de Maîtrise
- La garantie d'une carrière sur au moins 2 grades ! 2 grades, c'est un minimum, il faut maintenant gagner des carrières linéaires pour toutes et tous.

Avec la FSU, je me bats pour de meilleures conditions d'avancement !

Des perspectives améliorées pour toutes les carrières ! Il faut gagner l'accès pour toutes et tous au dernier grade de son cadre d'emplois de recrutement comme relevant du déroulement ordinaire de la carrière.

Avec la FSU, je me bats contre la sélection arbitraire des agents qui bloque l'accès aux grades supérieurs de mon cadre d'emplois.



AVEC LE SNUTER23-FSU, JE SUIS POUR...



... un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui représente les agents et qui analyse les travaux en commission administrative paritaire de catégorie C :

Courriels **LA FSU TERRITORIALE**

Journaux **U23 Pour en Creuse**

Déplacements sur le terrain

Le SNUTER23- FSU n'a cessé de s'engager à vos côtés pendant 4 ans !



... faire respecter les règles statutaires et éviter les « passe-droits »,



... favoriser la transparence pour la promotion interne et l'avancement de grade,



... s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs locaux,



... défendre les Services Publics territoriaux,



... la reconnaissance des métiers et des qualifications,



... de meilleures conditions de travail,



... une meilleure reconnaissance du travail,



... que les avis unanimes de la CAP s'impose aux employeurs territoriaux.

Il faut cesser de considérer les personnels comme des variables d'ajustement des économies budgétaires. Ceux-ci doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer leurs missions. L'ambition d'un véritable service public local passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agents de catégorie C. Leurs salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications et des missions exercées. C'est pourquoi la FSU est pour :

- l'augmentation immédiate de 50 points d'indice pour tous ;
- un salaire minimum à 1800€ ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C ;
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- le retrait du jour de carence ;
- un véritable déroulement de carrière qui reconnaît les qualifications professionnelles ;
- une formation continue garantie tout au long de la carrière ;
- une nomination dès l'obtention de l'examen professionnel ou la réussite au concours ;
- l'avancement de grade facilité par des critères objectifs ;
- une protection sociale de haut niveau avec la prise en charge de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance par les employeurs.



Maison des Associations
Rue de Braconne
23 000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
fsu23.fsu.fr

LE 6 DÉCEMBRE 2018



JE VOTE **FSU.**